

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19-03-06

*Séance du 26 mars 2019*

### **AFFAIRES FINANCIERES** **COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars, à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat – Route Départementale 619 à NANGIS, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ghislain BRAY, Président.

Selon l'article 2 des statuts, le Comité Syndical est composé de **97** membres titulaires : **32** délégués pour la communauté de Communes « Bassée-Montois », **19** délégués pour la communauté de Communes de la Brie Nangissienne, **38** délégués pour la Communauté de Communes du Provinois, **4** délégués pour la communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux, **1** délégué pour la Communauté de Communes des Deux Morin, **3** délégués pour la Communauté de Communes du Val Briard.

**Titulaires présents** : Mmes et M. BAALI CHERIF, BOURCIER, BRAY, CANAPI, CIOTTI, GONCALVES, LEROY, MORIN, OSSOLA, PANNIER, RAMBAUD, VOISEMBERT, ROUSSEAU, FRISINGHELLI, MYTNIK, DUPUIS, POMMIER, BRICHET, BALDY, HARSCOET, CIPRES, MARTINET, VIVET, BARRACHIN, ALARD, FORTIN, DELORME, DELANNOY, CONDAMINET, FENOT, MONTAGU, GYARMATHY, GOUVERNE, LEVASSEUR, COCHET, RAYER, COUSTALAT, BEAUGELET, MALHET.

**Suppléants présents** : Mmes et M. BOREL, FABRE, FASSELER, SOBCZACK, NIORTHE, FOURREY, MAILLET, SIERRA SIMON, SOLER, DELETTRE, FLAMEY, KOFFEL.

**Représentés** : Mmes et M. GUERINOT (pouvoir à FENOT), CAFIN (pouvoir à SOBCZACK), AUGÉ (pouvoir à FLAMEY), LAMY (pouvoir à BARRACHIN), BENECH (pouvoir à BOURCIER), BACQUET (pouvoir à BAALI CHERIF), IZACARD (pouvoir à VIVET), NUYTENS (pouvoir à OSSOLA), GALLOIS (pouvoir à LEROY), MASSON (pouvoir à RAYER), RICHARD (pouvoir à KOFFEL), BOUVRAIN (pouvoir à CANAPI).

**Excusés** : Mmes et M. PERNEL, LEBAT, BANTEGNIE, VENARD.

**Secrétaire de séance** : M. DELANNOY

Date de la convocation	: 15 mars 2019
Nombre de délégués en exercice	: 97
Nombre de délégués présents	: 51
Suffrage exprimé	: 63

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Délibération n° 19-03-06

*Séance du 26 mars 2019*

**AFFAIRES FINANCIERES**  
**COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018**

Monsieur le Vice-président chargé des Finances présente au Comité Syndical le compte de gestion de l'exercice 2018 établi par Monsieur le Trésorier du Syndicat.

Ce compte de gestion est conforme aux écritures du compte administratif de l'exercice 2018.

**LE COMITE SYNDICAL :**

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,
- après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- considérant la régularité des opérations,

**SATUANT :**

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles de la journée complémentaire,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- sur la comptabilité des valeurs inactives.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Délibération n° 19-03-06

*Séance du 26 mars 2019*

**A L'UNANIMITÉ,**

**DECLARE QUE LE COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018, N'APPELLE AUCUNE OBSERVATION NI RESERVE.**

Ainsi fait et délibéré  
Pour expédition conforme,  
Le Président,



  
Ghislain BRAY

Certifié exécutoire et transmis en Préfecture, le 05 avril 2019

Affiché, le 05 avril 2019

Le Président,

  
Ghislain BRAY

